

pour notre armée que celui qu'elle a toujours eu. Il s'agirait ici de l'attitude «tout ou rien» qui est le résultat de l'intransigeance bureaucratique et du dépit occasionné par l'étouffement d'attentes grandissantes. Il y a également ceux qui veulent le retrait de l'OTAN, qu'ils considèrent comme le reliquat indésirable de la guerre froide qu'ils espèrent terminée. Ils veulent un Canada neutre sans alliance qui pourrait agir à titre de gardien de la paix sans toutefois avoir une armée établie. Le Comité ne partage pas ce désir. Comme le mentionnait un article dans *The Economist* «la guerre froide est une lutte non meurtrière dont l'issue est un avantage. Après plusieurs années de quiétude, elle est en effervescence ... et elle est toujours la recherche d'un avantage<sup>2</sup>».

Le Comité est d'avis que le Canada doit continuer de participer à l'OTAN. Les avantages de la diplomatie multilatérale sont plus grands que les avantages à court terme découlant de l'abandon des engagements traditionnels. Cette démarche pourrait même affaiblir la position du Canada dans les négociations sur la réduction des armes classiques. Le retrait hâtif de l'OTAN pourrait envenimer les relations diplomatiques avec l'Europe et les États-Unis. De plus, il faut se rappeler que le Canada a un intérêt important dans le système politique et de sécurité de l'Europe. Les liens du Canada avec l'Europe vont plus loin que les ententes commerciales ou les relations politiques. Ils vont aux racines même de la nation canadienne et des valeurs partagées avec d'autres sociétés démocratiques. Voilà pourquoi le Canada doit demeurer dans l'OTAN.

La forme sous laquelle se présenterait cet engagement est une tout autre question. Dans le chapitre VI, le Comité a proposé deux possibilités qui permettraient de restructurer grandement l'élément terre et de lui donner un rôle différent en Europe. Il s'agit de la restructuration en vue d'une *défense défensive* d'autres possibilités qui, avec les deux énoncées ci-dessus, constitueraient la restructuration des éléments de terre et **la quatrième option**.

La restructuration en vue d'une défense défensive comporterait la constitution d'une division de blindés légers comprenant six bataillons qui ne seraient pas structurés en brigade et qui pourraient servir au front en tant que partie intégrante d'un corps d'armée allié. Ces éléments seraient amalgamés en trois groupes tactiques interarmées — deux groupes légers comprenant chacun deux bataillons d'infanterie motorisée pour former un cordon d'infanterie antiblindé, et un groupe lourd constitué d'un bataillon d'infanterie blindé et d'un bataillon motorisé. Cette formation aurait besoin d'armements antichars supplémentaires et elle nécessiterait le remplacement ou l'amélioration des 77 chars se trouvant maintenant en Europe pour qu'ils puissent servir au front.

La seconde restructuration — une force aéromobile — dont a grandement traité le Comité, pourrait comprendre une brigade de trois bataillons aéromobiles et leur infrastructure pouvant faire partie d'une division putative multinationale aéroportée, qui serait une réserve opérationnelle du Groupe d'armées du Nord. Cette option entraînerait l'achat massif de matériel, dont surtout des hélicoptères lourds et légers de transport, un escadron d'hélicoptères d'assaut et une multitude d'armes antichars.

<sup>2</sup> «Here we go», *The Economist*, 3 juin 1989, p. 15.